



Droit familial et administratif a l enfance

Par **seve**, le **01/03/2009** à **19:39**

je suis enceinte de 8 mois mon copain ne veut pas vivre avec moi et se montre méchant souvent. j'ai donc fait une reconnaissance anticipée à mon nom et le souci c'est qu'il veut reconnaître le bébé à la mairie et je veux savoir est-ce qu'il a le droit? quel nom va avoir le bébé alors? il va-t-il toucher du chômage et est-ce qu'il peut payer une pension alimentaire et comment ça se passe si lui va rien payer? quels sont ses droits car j'ai peur qu'il prenne mon bébé de temps en temps et qu'il soit malheureux? merci de me répondre